



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Basse-Terre, le 27 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 / Point de situation en Guadeloupe du 18 au 24 juillet 2022- semaine 29.

Diminution des nouvelles contaminations et persistance d'une circulation virale à un niveau élevé. Présence constante en Guadeloupe des sous-lignages BA .4 et BA.5 d'OMICRON.

Les taux de positivité et d'incidence restent à un niveau très élevé et sont respectivement à 17,4 % et à 811,7 /100 000 habitants selon les données SIDEPA ARS. Le R effectif est de 0,90.

Les 25 et 26 juillet (semaine 30), 885 nouvelles contaminations ont été enregistrées (contre 1 336 le mardi 20 juillet) parmi les 6 601 personnes testées ; ce qui porte à 13,4 % le taux de positivité pour ces deux premières journées.

Il faut continuer à appliquer tous les gestes barrières et par ce geste, protéger les personnes fragiles de cette infection virale. Le port du masque reste obligatoire dans les lieux de soins (pharmacies, médecins, laboratoires).

Il est essentiel que les personnes les plus fragiles se vaccinent rapidement pour éviter les formes graves en se rapprochant de leurs professionnels de santé (médecins, pharmaciens, ...)

Recommandations du fait de la circulation virale toujours très active :

- Il est **fortement recommandé de maintenir les gestes barrières et de porter un masque** en particulier pour les personnes fragiles et vulnérables. Cette recommandation vaut également pour tous dans les lieux clos où la concentration de personnes est importante et lors de grands rassemblements, y compris en plein air ;
- En cas de soupçon ou de symptômes, il est demandé de pratiquer un test de dépistage et de s'isoler. Les **tests PCR et antigéniques demeurent gratuits** en Guadeloupe à cet effet ;
- Enfin, la **vaccination** permet de se protéger et de protéger les autres. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin est la seule solution permettant de maîtriser l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur le long terme. Les centres de vaccination et l'offre de vaccination en ville demeurent accessibles à tous.

Les indicateurs de suivi de l'épidémie sur la semaine 29 :

Les contaminations :

Le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire **diminue**. Il est de **3 072** contre **3 462** pour la semaine 28. **17 008 personnes s'étaient fait tester à la fin de cette semaine 29.**

3 362 cas positifs au total sont comptabilisés **par Santé publique France** (personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département), versus 3 769 cas en semaine 28.

Les tests / Les variants :

15 926 tests supplémentaires (RT-PCR et tests antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) contre **17 287 en semaine 28 (soit 1 361 tests en moins)**.

L'ARS dénombre **17 008 tests antigéniques** réalisés sur le territoire, contre **17 775** la semaine passée.

Le variant Omicron circule de façon exclusive aux Antilles depuis le début d'année 2022. Plusieurs sous-lignages se sont succédé (BA.1 en fin 2021 puis BA.2 depuis mars 2022). Ces dernières semaines, d'autres sous-lignages du variant Omicron, le BA.4 et BA.5 ont été identifiés en Guadeloupe par séquençage génomique fin mai et début juin.

Le sous lignage BA.5 a été identifié pour la première fois en Guadeloupe sur 2 prélèvements séquencés en S21. Il est depuis régulièrement retrouvé sur les prélèvements. Pour rappel, le sous-lignage BA.4 non identifié depuis le S20 a été détecté sur un prélèvement séquencé en S26. En S27, seul le sous-lignage BA.5 a été identifié sur 1 prélèvement séquencé (données en cours de consolidations).

Le R effectif sur les sept jours glissants du 17 au 23 juillet 2022 était de 0,90 (baisse).

Le taux d'incidence¹

Le taux d'incidence de la semaine 29 **diminue** mais reste très au-dessus du seuil d'alerte pour les deux sources de données.

Il est à **815,1 /100 000** habitants versus **918,6 /100 000** la semaine dernière (*Source SIDEPA ARS*) si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**.

Sa valeur, de **901/100 000** habitants, **diminue** de 20 % par rapport à la semaine précédente (1 128* /100 000 hab.) si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (*données Santé publique France*), en partie liée au recours au dépistage également en diminution de 17 %.

**Taux d'incidence et de dépistage corrigés sur le jour férié du 14 juillet 2022*

Selon Santé Publique France, en S29, le taux d'incidence le plus **élevé** était enregistré chez les **30-39 ans** (1 212/100 000 hab.), **en diminution de 13 %** par rapport à la semaine précédente (1 391/100 000 hab.). Il était suivi des **20-29 ans** (1 153/100 000 hab.), **stable** par rapport à la semaine 2022-28. Les **taux d'incidence les plus bas** étaient observés chez les **0-9 ans** (251/100 000 hab.) et chez les **10-19 ans** (488/100 000 hab.). Cependant, le **taux d'incidence augmentait de 13 %** par rapport à la semaine précédente chez les **0-9 ans** tandis qu'il **diminuait de 32 %** chez les **10-19 ans**.

¹ TI : C'est le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants.

Le taux de positivité²

Le taux de positivité perd environ 1 point de **pourcentage** pour les deux sources de données et se situe toujours au-dessus du seuil d'alerte en semaine 29.

Sa **valeur affichée est de 17,4 % contre 18,6 % en semaine 28 pour ce qui concerne les** tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*).

Le TP est de **21,1 %**, **stable (- 0,7 point de pourcentage) par rapport à la semaine précédente où il était de 21,8 %** pour les tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*).

Les clusters

5 clusters ont été déclarés en semaine 29, soit : 1 en établissement de santé, 2 en EHPAD et 2 en milieux professionnels. Ce qui porte à **11 le nombre de clusters suivis** aujourd'hui en Guadeloupe (2 en cours d'investigation et 9 maîtrisés).

Les hospitalisations

À l'hôpital, les passages aux urgences diminuaient de 15 % tandis que les nouvelles entrées en hospitalisation tous services confondus étaient stables..

En S29, le nombre de passages aux urgences pour suspicion de Covid 19 diminuait par rapport à la S28 (78 vs 92). Selon SIVIC, le nombre de **nouvelles admissions pour COVID**, en hospitalisation tous services confondus était stable avec 47 entrées en S29 versus 46 en S28. Toutefois, le nombre de **patients en réanimation/SI** diminuait légèrement avec **8 entrées en S29** vs 11 en S28 (données en cours de consolidations).

Les capacités des services de réanimation passent temporairement à **39 lits de réanimation activés (34 au CHUG, 5 au CHBT)**

Au soir du 26 juillet :

- **61 patients COVID sont hospitalisés en médecine conventionnelle et 3 enfants en pédiatrie**
- **31 patients sont hospitalisés en réanimation : 6 se trouvent en réa COVID** (4 au CHUG et 2 au CHBT) **et 25 sont hospitalisés en réa non COVID** (soit 3 au CHBT et 22 au CHUG).
- **63 se trouvent sous oxygène à domicile** (stable)

Décès :

Selon les données SIVIC en semaine 29, 6 patients sont décédés avec le COVID au CHUG dont 2 en service de réanimation. Il s'agit de 4 hommes et deux femmes âgés de 68 à 92 ans. L'âge moyen des décès est de 76 ans.

² **TP** : il mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Point sur l'obligation vaccinale :

L'obligation vaccinale des professionnels de santé reste maintenue, car il s'agit d'un enjeu de santé publique qui va au-delà du pic épidémique que nous avons connu. Cette obligation doit protéger durablement les personnes les plus fragiles prises en charge dans nos établissements de santé et médico-sociaux.

Depuis le 30 janvier 2022, la dose de rappel est intégrée dans l'obligation vaccinale applicable aux personnels exerçant dans les secteurs sanitaire et médico-social. Un schéma valide standard comporte par conséquent 2 injections espacées de 3 à 7 semaines suivies d'une dose de rappel dans le délai de 4 mois suivant la deuxième injection.

Vaccination Population générale : 384 379 injections en date du 26/07/2022

Taux de couverture vaccinale des personnes de plus de 12 ans en Guadeloupe:

- 1ère dose : **45,94 %**
- 2ème dose : **43,74 %**
- 3ème dose : **26,31 %**

8 462 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 8 024 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe.

295 premières doses de vaccination et 220 deuxièmes doses ont été enregistrées en Guadeloupe chez les enfants de 5 à 11 ans.

320 premières doses de Novavax et 163 deuxièmes doses réalisées.

Les données fournies par la HAS et le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, montrent que l'immunité octroyée par la vaccination contre le Covid-19 diminue au bout de quelques mois, y compris après le premier rappel, et cette diminution est plus rapide après 60 ans.

C'est pourquoi, il est important que les professionnels de santé puissent proposer à leurs patients et usagers de plus de 60 ans, un second rappel à partir de 6 mois après le premier (pour les 60/79 ans) ou à partir de 3 mois (pour les plus de 80 ans et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge).

Le 2eme rappel est étendu depuis le 20 juillet 2022 aux adultes de 18 à 60 ans identifiés comme étant à risques de formes graves, aux femmes enceintes dès le 1er trimestre de leur grossesse, aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables.

Ce 2eme rappel concerne également depuis le 26 juillet tous les professionnels de santé qui le souhaitent. Il est administré à partir de 6 mois après le premier rappel en respectant, en cas d'infection survenue après le premier rappel, un délai de 3 mois.

Informations utiles

Pour mettre à jour son attestation de vaccination et obtenir un passe sanitaire

(référence site ameli.fr)

Certaines personnes n'arrivent pas à mettre à jour leur attestation de vaccination pour bénéficier d'un passe sanitaire à durée illimitée, comment faire pour y remédier ?

Qui est concerné ?

Il s'agit des personnes qui ont reçu une dose de vaccin avant ou après une infection au Covid-19 puis une dose de rappel avant le 1er février 2022.

Leur attestation de vaccination devrait comporter la mention « 2/1 » mais elle indique toujours la mention « 2/2 » malgré la mise à jour du document.

Comment obtenir une attestation en bonne et due forme comportant la mention 2/1 ?

Dans un premier temps, il faut bien s'assurer d'avoir téléchargé une nouvelle attestation après le 1er février (sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>) . Si tel est le cas et que l'attestation mentionne toujours « 2/2 », il faut s'adresser à un professionnel de santé, de préférence celui qui a procédé à la vaccination, pour qu'il fasse les corrections nécessaires et récupérer le certificat avec le bon code. Il faut penser à lui apporter le certificat de rétablissement (A récupérer sur le portail SI-DEP (<https://sidep.gouv.fr>) qui prouve l'infection au Covid-19.

Dès que la correction est apportée, vous pourrez également télécharger la nouvelle attestation de vaccination avec la mention « 2/1 » à partir :

du [compte ameli](#) ;

- ou via le téléservice <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>

Où se faire vacciner ?

Les centres de vaccinations Pôle Caraïbe, Vieux-Habitants, Carmel et le vélodrome de Gourdeliane sont fermés. La vaccination se poursuit dans les autres centres et auprès des professionnels de santé libéraux.

Pour la commune de Deshaies, les vaccinations sont faites désormais au sein du cabinet du Dr DESSY, rue de la liberté (derrière la pharmacie du Bourg) chaque vendredi de 14 h à 16 h

La liste et les plages d'ouverture des centres de vaccination sont disponibles sur le site Internet de l'ARS.

La vaccination par le vaccin NOVAVAX est possible dans les centres de vaccination et chez votre professionnel de santé s'il en a fait la demande.

Pour les enfants de 5 à 11 ans

- le CHBT via les numéros 0590 805457 (CHBT) ou 0590 991474 (Riposte) pour une séance le mercredi après-midi ;
- le CHU en téléphonant au 0590 891490 ; la vaccination est possible de 9h à 12h sur le pôle parents-enfants de Palais Royal ;
- Le centre de vaccination de l'URPS qui se trouve au sein de la maison médicale de garde de Chauvel le mercredi de 14h à 17 heures, sur rendez-vous pris à Riposte au 0590 99 14 74
- Le CH de Marie-Galante, le jour retenu dépend du nombre de RDV pris au 0590 977385
- Le CH de Saint-Martin qui accueille les enfants le mercredi après-midi

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes. **Numéro d'appel dédié : 05 90 44 62 20.** Les patients qui ont un soignant en arrêt provisoire ou définitif de son activité de ville peuvent joindre cette cellule. Les opérateurs les guideront et les orienteront vers des professionnels de santé de ville en activité dans leur zone géographique afin d'éviter ainsi des ruptures de soins.

En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).

- ***Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières.***
 - ***Ne lâchons rien.***
 - ***Au moindre symptôme, isolons-nous et faisons nous tester***
- ***Si nous sommes personnes contact à risque, faisons-nous tester***
- ***La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION***